



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4749

Attribution de la redevance d'archéologie préventive (subvention 2019) au Service archéologique de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4749 - ATTRIBUTION DE LA REDEVANCE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE (SUBVENTION 2019) AU SERVICE ARCHEOLOGIQUE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'organisation de l'archéologie préventive par la loi de 2001 (modifiée en 2003) scinde en deux temps les opérations archéologiques de terrain : le diagnostic, puis la fouille, éventuellement prescrite en fonction des résultats du diagnostic.

Le diagnostic relève du service public, et ne peut être réalisé que par un service archéologique de collectivité – à condition qu'il soit habilité par l'Etat – ou par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), établissement public national à caractère administratif (EPA) de recherche.

La réalisation des diagnostics archéologiques donne lieu au versement d'une redevance au titre de l'archéologie préventive (RAP) répartie cette année par le Ministère entre l'Inrap et l'ensemble des collectivités territoriales habilitées.

Le Service archéologique de la Ville de Lyon, guidé par l'intérêt scientifique des opérations s'est positionné entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 au titre de son agrément sur 10 diagnostics :

- Pour la Ville de Lyon :
 - 19 avenue Joannès Masset - Lyon 9^e
- Pour la Métropole de Lyon :
 - Place Saint Nizier - Lyon 2^e
 - 9 montée Nicolas de Lange - Lyon 5^e
- Fondation Fourvière (Lyon 5^e) :
 - Montée Decourtray, rue N. de Lange, maison carrée, esplanade de Fourvière
 - Esplanade de Fourvière
 - 8 place de Fourvière
- SCI Lyon Plat Bellecour
 - 31 place Bellecour -Lyon 2^e
- Carré d'or
 - Eglise St Bernard, montée Saint Sébastien - Lyon 1^e
- OGIC
 - 15b, 17 et 19 rue Joliot-Curie - Lyon 5^e
- PRD Office
 - 57/59 rue de Saint Cyr - Lyon 9^e

Ces interventions donnent lieu en 2019 au versement de la redevance de la part du ministère de la culture pour un montant de 28 294.92 € au titre de l'article L 524-11 du code du patrimoine. Ce montant est calculé sur la base de la valeur forfaitaire par mètre carré de la surface des opérations de diagnostics réalisées par le service sur la période prise en compte, intégrant pour certaines de ces opérations une complexité particulière liée à la configuration du terrain.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter le versement de la redevance d'archéologie préventive au titre de la période comprise entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 pour un montant de 28 294.92 €
- 2- Cette somme sera imputée sur l'opération DIAGSA, Ligne 45069, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER